



# ADCGG 03

## BULLETIN DE LIAISON

### N°8 JANVIER 2025

#### EDITORIAL

Chers Amis,

En ce début de nouvelle année, le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous présenter, avec un peu de retard, tous nos vœux de bonheur et de santé ainsi que de nombreux moments de convivialité si chers à notre mode de vie.

Cette année, je formulerai un vœu particulier pour que tous ceux qui liront ces quelques lignes s'attachent à proposer et accompagner un candidat pour le brevet grand gibier qui sera organisé (*voir ci dessous*).

Notre assemblée générale devrait se tenir le samedi 5 Juillet au domaine des Sallards.

Nous organiserons des séances de réglage des armes à partir du mois de Mai.

Par ailleurs, nous serons présents à l'exposition des trophées de cerfs prélevés durant la saison de chasse 2024-2025 qui aura lieu le samedi 5 Avril à Coulevre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de saison de chasse.

Le président Jean-Guy VOISINE.

#### REGLAGE DES ARMES ET TIR AU SANGLIER COURANT

Une arme qui n'est pas réglée, non seulement peut faire manquer ou blesser un animal mais surtout peut s'avérer très dangereuse. Il est très important que chaque tireur s'assure personnellement du bon réglage de son arme.

C'est dans ce but que la Fédération des Chasseurs de l'Allier nous a délégué le réglage des armes.

Cette année, l'association disposera de trois référents pour le tir formés lors d'un stage national organisé par l'ANCGG. Durant chaque séance, le chasseur pourra d'abord vérifier le réglage de son arme sur cible fixe et éventuellement effectuer, avec notre aide, les réglages des organes de visée. Ensuite il pourra s'entraîner au sanglier courant tout en bénéficiant des conseils des référents qui ont reçu une formation pour le tir sur cible mobile.

Les quarante-cinq à cinquante minutes consacrées à chaque tireur sont vraiment nécessaires pour obtenir des résultats en nette amélioration. Il semble important que chaque chasseur vérifie son arme au moins une fois par an. Lors de la dizaine de séances conduites l'année dernière, les optiques d'une seule arme étaient convenablement réglées...

Pour 2025, nous reprendrons les séances à partir du mois de mai.

Vous pouvez consulter les dates sur notre site internet ([www.ancgg.org/ad03](http://www.ancgg.org/ad03)) et réserver un créneau sur le site de réservation : [adcgg03.simplybook.it](http://adcgg03.simplybook.it)

# BREVET GRAND GIBIER

Le brevet grand gibier est une formation qui permet d'acquérir ou de compléter les connaissances sur les espèces de gibier et leur gestion, sur la faune et la flore de la forêt, sur la chasse du grand gibier et son organisation .

Cette formation est ouverte à tous, chasseur ou non chasseur, mineur ou majeur.

Le Brevet comporte deux épreuves :

- une épreuve théorique de contrôle des connaissances avec questions à choix multiples.
- une épreuve pratique, tir à balle sur cible fixe et mobile ou tir à l'arc sur cible fixe ou reconnaissance de fanfares de chasse suivant les options choisies.

Les séances de formation se dérouleront en visio conférence (le jeudi à 20h) puis au domaine des Sallards à Toulon sur Allier au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Allier.

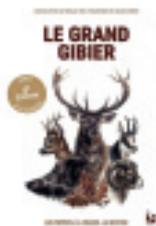
## **Voila le programme :**

- \* Dimanche 9 mars à 8h30: Réunion d'inscription et de présentation au domaine des Sallards,
- \* Formation en visio-conférence: le jeudi à 20h de Mars à Juin suivant un planning à valider,
- \* Samedi 28 juin 8h30 domaine des Sallards : Brevet Blanc et Epreuve pratique de tir
- \* Samedi 5 Juillet 8h30 épreuve théorique domaine des Sallards

Par ailleurs nous tenons à votre disposition les nouvelles éditions des ouvrages suivants:

le livre Grand Gibier (42.50 €)

le manuel de révision livre vert (25.00€)



**Renseignements et inscriptions** auprès de:

Jean-Marc MAUME tel : 06 87 07 35 62 jm.maume@orange.fr

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président : Jean Guy Voisine**

**Vice président : Philippe Abdon**

**Trésorier : Frédéric Michard**

**Secrétaire : Marc D'Alès de Corbet**

**Membres : Fred Cherruault, Marie-Odile de Dreuille, Alain Denizon, Gilles Mathinier,  
Jean-Marc Maume, Christian Schmitt**

## ADHESION

**Adhésion : membre individuel : 20 € --- conjoint : 7 €**

**Abonnement Grande Faune (4 n°s) : 35 €**

**Paiement:**

- **par chèque** : Chèque à l'ordre de l'ADCGG03 à retourner à :  
ADCGG03 - C/O Frédéric MICHARD 12 Bd Desaix 03390 MONTMARAULT
- **en ligne** : Il est possible de réaliser ou de renouveler son adhésion sur le site [www.ancgg.org/ad03](http://www.ancgg.org/ad03)  
*Le paiement est totalement sécurisé.*

***-o- Le présent document tient lieu d'appel de cotisation -o-***